



La Roche-sur-Yon, le 6 juillet 2023

Fermeture d'un établissement de restauration commerciale et d'un drive en Vendée pour raisons sanitaires

Dans le cadre des inspections sanitaires réalisées par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), un restaurant et un drive ont fait l'objet, en Vendée, d'une mesure de fermeture d'urgence par arrêté préfectoral :

- Lors d'une inspection menée le 16 juin dernier, le service de la sécurité sanitaire des aliments de la DDPP a constaté que les locaux de travail d'un établissement de restauration commerciale présentaient un état de désordre général, un manque d'hygiène important ne permettant pas la prévention de contaminations microbiennes des denrées, conservées sans être protégées des souillures, à des températures nettement supérieures aux limites autorisées.
- Lors d'une inspection effectuée le 4 juillet dernier, la DDPP, accompagnée par le service de l'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), a constaté des manquements graves à l'hygiène des denrées alimentaires dans les réserves d'un drive d'un supermarché.

La quantité massive d'excréments observés, démontrait la présence de rongeurs (rats) dans l'espace de stockage des denrées alimentaires et les réserves attenantes dédiées aux autres produits. Les denrées alimentaires étaient régulièrement consommées et souillées par les rongeurs. Cette infestation ne semblait pas toutefois avoir impacté les réserves du magasin et l'espace de vente du supermarché.

Ces graves manquements, heureusement exceptionnels, représentaient un danger immédiat pour la santé publique, le Préfet a donc décidé la fermeture d'urgence de ces deux établissements.

Le préfet de la Vendée rappelle que ces contrôles réalisés par les services de l'Etat tout au long de l'année, seront intensifiés cet été pour assurer la sécurité des populations et des consommateurs dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances (OIV) :

- en zone de forte fréquentation : restauration commerciale traditionnelle, rapide y compris dans les campings, restauration collective en particulier dans les centres de vacances, hébergement touristique (hôtellerie traditionnelle et de plein air), les activités et les produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs ;
- pour une information claire et loyale sur les prix et les produits ainsi que les prestations de service proposées aux consommateurs, en magasin et sur internet ;
- pour maintenir le niveau de sécurité sanitaire de l'alimentation en période estivale.

Durant l'été 2022, plus de 300 contrôles avaient été réalisés donnant suite à 139 avertissements, 24 mesures de police administrative, 2 fermetures et 8 procès verbaux.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#) @PrefetVendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon